



Commune de LE BOUPÈRE

Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 février 2023

L'an deux mil vingt-trois le six février à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune du Boupère, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Madame Anne BIZON, Maire pour la séance ordinaire.

Date de convocation du Conseil Municipal : **1^{er} février 2023**

PRÉSENTS : Mmes, MM, BERTRAND F, BIZON A, BLANCHARD D, BLANCHARD S, CHENU P, FONTENEAU E, GUERY D, GUILLOTEAU R, LEGERON S, LESPIAUC M-L, LORIEUX C, LUXI V, MARIUZZA B, MERIGEAU M, MOREAU E, MOREAU S, POIRIER I, REZEAU C, REZEAU C, VILLENEUVE F.

EXCUSES : DEMONCHY L (pouvoir à Elise Fonteneau) ; BOUCHET Y ; MONNEREAU S (pouvoir à Bruno Mariuzza)

SECRETAIRE : Marie-Line LESPIAUC

- Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité
- Décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal :

Néant

Puis Madame le Maire aborde l'ordre du jour.

POINTS COMMUNAUTAIRES :

↳ *Présentation du nouveau logo de la Communauté de Communes et du nouveau site Internet :*

Mme Emmanuelle Moreau conseillère communautaire, membre de la commission Communication, présente au conseil municipal le nouveau site internet et le nouveau logo de l'intercommunalité présentés officiellement à la soirée des Vœux, le 25 janvier.

Elle explique que l'objectif a été de construire un site en accord avec la marque de territoire, la première page et le slogan « Prenons de la hauteur » sont volontairement représentatifs de ce qui ressortait des enquêtes sur notre Pays de Pouzauges, le bocage et son relief, la solidarité.

Le sourire qui se retrouve dans le logo et sous certaines lettres, symbolise le bien vivre qui est aussi une caractéristique de notre Territoire.

↳ *Restitution de l'étude sur le potentiel éolien et photovoltaïque du Territoire.*

Dominique Blanchard, vice-président au sein de l'Intercommunalité, rappelle que, parmi les objectifs fixés par le PCAET, il y a celui de tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050. Dans cette perspective, l'intercommunalité a élaboré, avec les élus, les citoyens et les entreprises, une stratégie Energies Renouvelables (dite « stratégie EnR »).

Cette feuille de route, adoptée en décembre 2021, prévoit la mise en place d'un mix énergétique (méthanisation, bois, photovoltaïque, éolien...) et fixe des objectifs de production d'électricité provenant de l'énergie renouvelable, à l'horizon 2050.

Pour pouvoir confirmer nos calculs, une étude a été lancée afin d'estimer le potentiel éolien et photovoltaïque du territoire.

La réunion du 14 mars est ouverte aux élus afin qu'ils découvrent l'ensemble des contraintes qui freinent ou rendent impossibles certains projets et pourquoi d'autres sont alors privilégiés. Il n'est pas question pour le moment de valider des choix puisque l'étude se cantonne à faire un état des lieux au vue des contraintes règlementaires et techniques.

Monsieur Blanchard encourage chacun à participer à cette réunion très importante pour comprendre la problématique de la production d'électricité provenant de l'énergie renouvelable.

**D2023-4 / OBJET : BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES REALISEES
SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2022**

L'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le bilan des acquisitions et cessions immobilières opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal
Madame le Maire présente le bilan des acquisitions et des cessions pour l'année passée

**BUDGET COMMUNAL
Acquisitions**

Vendeurs	Parcelles	Lieu	Surface	Prix
EPF de la Vendée	AB 399-B409-AB410	Ilot Joffre	1 903 m ²	232 279,68 €

CESSION

Acquéreurs	Parcelles	Lieu	Surface	Prix
Néant				

Budgets annexes Lotissements

ACQUISITIONS

Vendeurs	Parcelles	Lieu	Surface	Prix
Néant				

CESSIONS

Acquéreurs	Parcelles	Lieu	Surface	Prix
Héraud Thomas	D2200	Lotissement grand champ 2	398 m ²	22 962,61
Aiguillon Cédric	D2201	Lotissement grand champ 2	411 m ²	23 712,65
M et Mme Martinval	D2202	Lotissement grand champ 2	409 m ²	23 597,26
Biausque Steven	D2203	Lotissement grand champ 2	445 m ²	25 674,28
Herbreteau Yanice	D2205	Lotissement grand champ 2	329 m ²	18 981,66
M et Mme BOUCHET	D2206	Lotissement grand champ 2	373 m ²	21 520,24
M et Mme Jadaud	D2207	Lotissement grand champ 2	402 m ²	23 193,39
Derisbourg Alexandre	D2210	Lotissement grand champ 2	369 m ²	21 289,46
Beneteau Anaïs	D2211	Lotissement grand champ 2	450 m ²	25 962,75
Guittonneau Pierre	D2213	Lotissement grand champ 2	346 m ²	19 962,47
Joly Jean-Pierre	D2215	Lotissement grand champ 2	448 m ²	25 847,36
M et Mme BOUCHET	D2220	Lotissement grand champ 2	451 m ²	26 020,45
Bonnenfant Clément et Durand Tiffany	D2219	Lotissement grand champ 2	502 m ²	28 962,89
Duchemin Bernard	D2222	Lotissement grand champ 2	517 m ²	29 828,32
Paillou Boris	D2226	Lotissement grand champ 2	419 m ²	24 174,21
Grit Mélanie et Fazilleau simon	D2227	Lotissement grand champ 2	463 m ²	26 712,79
Quétu Patrick et Marie-Claire	D2228	Lotissement grand champ 2	452 m ²	26 078,14
Mérigeau Mylène	AB327	Lotissement ext Château d'eau	327 m ²	21 464,28
Billaud Laurent	AB1378	Lotissement ext Château d'eau	376 m ²	24 680,64
Serin Geneviève	AB1381	Lotissement ext Château d'eau	368 m ²	24 155,52

Elle demande ensuite au Conseil Municipal son avis, celui-ci après en avoir délibéré à l'unanimité

- ✓ **VALIDE** le bilan des acquisitions et cessions immobilières qui vient de lui être présenté pour l'année 2022.

D2023-5 / OBJET : CESSIION DE MATERIEL DU RESTAURANT SCOLAIRE

Monsieur Mariuzza explique qu'une nouvelle sauteuse plus performante a été livrée au restaurant scolaire. L'ancienne pourrait être vendue à l'entreprise Gautier, le prix de vente proposé est de 7 000 € TTC.

Madame le Maire demande ensuite au Conseil Municipal s'il donne son accord à cette cession.

Celui-ci après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **ACCORTE** la cession de la sauteuse FRIMA modèle Vario Cooking 150L achetée en 2005 à l'entreprise Gautier pour le prix de 7 000 € TTC.

D2023-6 / OBJET : DENOMINATION DU ROND-POINT SITUE DEVANT L'ENTREPRISE GAUTIER

Madame le Maire explique que le giratoire devant l'entreprise Gautier n'a jamais été dénommé ce qui complique la localisation, notamment pour les services de secours.

Ce rond-point est situé à l'intersection de la RD 13, de la rue des Frênes, de la rue Georges Clémenceau et de la RD 126 en direction de la Zone d'activité des Bourgeries.

Il est proposé que ce giratoire soit dénommé « Rond-Point Dominique SOULARD » en mémoire du dirigeant de l'entreprise Gautier qui a contribué à façonner cette entreprise du Boupère et à lui donner une stature nationale et internationale.

Madame le Maire demande ensuite au conseil municipal son avis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVE** la dénomination « Rond-Point Dominique Soulard » pour le giratoire situé à proximité de cette entreprise à l'intersection de la rue des Frênes, de la rue Georges Clémenceau et des RD 13 et 126.

QUESTIONS DIVERSES :**Anne BIZON***Etude sur le potentiel photovoltaïque du patrimoine public :*

Le SyDEV et la Communauté de Communes invitent les communes qui le souhaitent, jeudi 9 mars à partir de 18H30, à une réunion pour faire un point sur le potentiel photovoltaïque des bâtiments communaux.

Il est demandé à chaque commune d'envoyer quelques conseillers concernés par les énergies renouvelables.

Dominique Blanchard et Freddy Villeneuve, qui siègent au SyDEV, seront présents, Freddy Bertrand accepte également d'y représenter la commune.

Plantation de l'arbre symbolisant le don des donneurs d'organes :

Le 19 mars à 11H, jour de l'assemblée générale de l'association France Adot, un figuier sera planté au Verger. Madame le Maire invite les membres du Conseil et les enfants du CME à se joindre à cet événement. Une plaque explicative sera posée.

Soirée de remerciements des bénévoles :

Cette soirée a été instituée pour remercier tout particulièrement les bénévoles qui, par leur action, évitent à la commune de recourir à des services extérieurs.

Cette année, en raison du départ de Mme Villeneuve, bénévole à la Bibliothèque depuis de nombreuses années, la commune invitera également les bénévoles de « Mille Pages ».

Cyril REZEAU*Lotissements :*

Il reste neuf lots de disponibles au Grand Champ 2, trois dans l'extension du château d'eau, et aucun dans l'îlot Marne.

Travaux salle – école :

Les travaux ont commencé. Les camions ne respectent pas la signalisation, il faudra rappeler cette obligation lors de la prochaine réunion de chantier. On attend également l'écluse, l'entreprise Maudet, qui doit la positionner, ne l'a toujours pas fait.

Dominique BLANCHARD :

Signale que les marches des églises ne sont pas assez souvent nettoyées compte tenu de la prolifération des pigeons et de leurs déjections. Vérifier que l'accès à l'Eglise est propre avant les événements religieux. Prévoir des passages plus réguliers.

Catherine REZEAU :

Les jeunes souhaitent organiser une disco. Mme Rézeau voudrait connaître l'avis du Conseil sur ce point. Il n'est pas question de donner ou de vendre de l'alcool aux mineurs, donc comment faire quand il y a dans le même endroit des majeurs et des mineurs et qu'ils n'ont parfois que quelques mois d'écart d'âge.

Cyril Rezeau explique que c'est en raison de cette problématique que les discos sont arrêtées. Stéphanie Moreau fait remarquer que les jeunes ont peu d'occasion de participer à des fêtes organisées par un foyer des jeunes et que c'est peut-être dommage.

Madame le Maire souhaite qu'une rencontre soit organisée avec les jeunes et les adultes du bureau du foyer des jeunes.

Elise FONTENEAU :

Mme Fonteneau explique qu'elle ne peut plus assurer de manière satisfaisante son rôle au sein du CGRI (Comité de Gestion du Restaurant Interscolaire), elle demande si quelqu'un souhaite la remplacer et en explique les missions.

Mme Stéphanie Moreau serait intéressée.

Marie-Line LESPIAUC :

Mme Lespiauc déplore la vitesse des véhicules qui tournent rue du Général De Gaulle et arrivent de la rue Henri Biraud.

Madame le Maire constate que les stops positionnés pour ralentir rue de Gaulle sont efficaces mais génèrent d'autres problèmes, ce qui confirme que la véritable cause de la vitesse est l'incivilité et le non-respect du code de la route.

Sonia LEGERON :

Mme Légeron demande si la commune envisage d'installer une borne électrique dans le bourg. Elle pensait qu'il y en existait une et cette question lui est formulée régulièrement.

Il lui est expliqué que le SyDEV n'en installe plus et qu'il faudrait que la commune prenne à sa charge la mise en place et la facturation de l'électricité ce qui est plutôt compliqué pour une collectivité.

Avant de clore la séance, Madame le Maire précise que la prochaine réunion du Conseil aura lieu le :

➤ **Lundi 6 mars 2023**

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE, LA SEANCE EST LEVEE A 21H30.

Affiché le 10 Février 2023

La secrétaire

Marie-Line LESPIAUC



Le Maire

Anne BIZON

